



Eidgenössische Kommission gegen Rassismus
Commission fédérale contre le racisme
Commissione federale contro il razzismo
Cumissiun federala cunter il rassissem



Communiqué de presse

15 juin 2007

La discrimination raciale à l'entrée des bars et des discothèques ne doit pas être tolérée

La discrimination raciale à l'entrée des bars et des discothèques ne doit pas être tolérée : tel est l'avis exprimé par les collaboratrices et les collaborateurs de services de sécurité, de l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (ASS), le représentant de l'Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO), les délégués à l'intégration et les responsables de services d'accueil et de conseil pour les victimes de discrimination raciale lors d'un congrès organisé la semaine dernière par la Commission fédérale contre le racisme (CFR). Les participants ont présenté leur perception du refus d'accès et élaboré des propositions de solutions dans une ambiance très studieuse.

Tous les participants au congrès « Point de friction : refus d'entrée dans les discothèques et les bars », organisé la semaine dernière à Berne par la CFR avec le concours de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), étaient d'accord sur le fond : les discriminations raciales à l'entrée des discothèques et des bars sont une réalité qu'il ne faut pas tolérer. On ne peut toutefois pas simplement montrer du doigt les entreprises de sécurité ou les gérants d'établissements car la majorité d'entre eux se comporte correctement. Mais il faut condamner fermement les discriminations raciales à l'entrée des bars et des discothèques. Tous les acteurs doivent assumer leur part de responsabilité. Selon les participants, il s'agit de faire en sorte que les jeunes gens d'autres cultures ne soient pas marginalisés pendant leurs loisirs mais intégrés.

Au cours de la journée, la discussion a aussi porté sur les agressions, la violence et le harcèlement dans et autour des discothèques et sur la manière de les aborder sans tomber dans la discrimination. Pour ce faire, il est indispensable que les services de sécurité et les gérants d'établissements pratiquent une politique entrepreneuriale claire et qu'ils l'inscrivent dans des lignes directrices et des codes comportementaux permettant d'argumenter face aux exigences de la clientèle. Pour leur part, les services de sécurité souhaiteraient pouvoir intervenir de manière plus décisive à l'encontre des tenanciers qui ne veulent pas laisser entrer certaines personnes en raison de leur couleur de peau, de leur origine ethnique ou de leur nationalité. Ceux qui agissent correctement ne veulent toutefois pas être désavantagés sur le marché du travail. Les participants au congrès demandent aux milieux politiques de créer des conditions-cadres adéquates en édictant une réglementation légale minimale concernant les conditions de travail et prévoyant une formation initiale et une formation continue approfondies. A plusieurs reprises, on a souligné que l'ensemble de la société devait donner un signal clair contre la discrimination.

Les recommandations élaborées au cours de la manifestation doivent être concrétisées par des propositions d'action qui seront rendues accessibles au public. L'objectif de la CFR est de promouvoir des projets de sensibilisation en se fondant sur les résultats de cette journée et de donner à l'interdiction du refus d'une prestation offerte au public plus de résonance.

COMMISSION FÉDÉRALE CONTRE LE RACISME

Pour tout renseignement complémentaire, s'adresser à :
Doris Angst, responsable du secrétariat
doris.angst@gs-edi.admin.ch; tél. 031 324 12 83.



CFR, SG-DFI, Inselgasse 1, CH-3003 Berne
Tél. +41 31 324 12 93, Fax +41 31 322 44 37, ekr-cfr@gs-edi.admin.ch, www.ekr-cfr.ch